

# Des usagers vous accompagnent

QUATRE REPRÉSENTANTS, MEMBRES D'ASSOCIATIONS D'USAGERS, NOMMÉS PAR L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ SONT À VOTRE ÉCOUTE :

[cdu.representant-usager@ch-aurillac.fr](mailto:cdu.representant-usager@ch-aurillac.fr)



M<sup>me</sup> MAIMPONTE  
Visite des Malades  
dans les  
Établissements  
Hospitaliers (VMEH)

[p.maimponte@ch-aurillac.fr](mailto:p.maimponte@ch-aurillac.fr)



Mme ECHE  
Ligue contre le  
cancer

[y.eche@ch-aurillac.fr](mailto:y.eche@ch-aurillac.fr)



M. VINAS  
Union départementale  
fédérée des  
associations pour le  
don du sang  
bénévole du Cantal

[a.vinas@ch-aurillac.fr](mailto:a.vinas@ch-aurillac.fr)



M. BORIS  
Union NAtionale de  
Familles et Amis de  
personnes Malades  
et/ou handicapées  
psychiques  
(UNAFAM)

[d.boris@ch-aurillac.fr](mailto:d.boris@ch-aurillac.fr)

## LA COMMISSION DES USAGERS «CDU»

Les représentants des usagers siègent à la CDU, commission qui veille au respect des droits des usagers, contribue à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et à l'amélioration des prises en charge.

Sont abordés la gestion des réclamations, les demandes d'accès au dossier par le patient, la satisfaction des usagers, les résultats d'indicateurs nationaux, ...

Les médiateurs médecin et non-médecin qui interviennent dans la gestion de certaines réclamations siègent également à la CDU.

### VOUS POUVEZ FORMULER UNE RÉCLAMATION

- en vous adressant aux professionnels du service ;
- par écrit à Mme la Directrice du CH ;
- via le site Internet : [www.ch-aurillac.fr](http://www.ch-aurillac.fr) ;
- en contactant le service relations avec les usagers au 04 71 46 56 56 - Poste 30075.

Médiateur médecin



M<sup>me</sup> COUSI  
Médiatrice  
non-médecin